

l'Ayuntamiento, les rues étaient jonchées de fleurs et tous les balcons étaient couverts de spectateurs. Les dames de la société avaient cru devoir envoyer plusieurs d'entre elles avec la députatation qui se rendit au-devant du général en chef.

La ville a été occupée avec l'ordre le plus parfait et, depuis six jours, son aspect a complètement changé. Les vivres et les provisions arrivent en abondance des villages voisins, les transactions commerciales ont repris, la confiance renaît de toutes parts, et la Cité a vraiment un air de fête. Il est inutile de dire que le dernier acte des autorités juaristes avait été d'extorquer aux principaux négociants une somme de cent mille piastres. Heureusement que ces exactions ne se renouveleront plus. Les restes des bandes commandées par Velarde viennent d'être détruits près de Ixtlan par un escadron de chasseurs d'Afrique, et ce chef a été blessé et fait prisonnier.

Les résultats militaires de l'expédition vers l'intérieur sont la meilleure preuve de l'excellence du plan stratégique du général en chef. Il ne reste de la coalition juariste que des débris qui se fondent par la fuite et la désertion. En poussant hardiment vers le nord tout en étendant ses ailes à l'est et à l'ouest, l'armée du général Bazaine a enveloppé l'ennemi et est devenue maîtresse de toutes les villes importantes du plateau, et elle a ainsi assuré à ces riches territoires tous les bienfaits et toutes les ressources de la pacification. Guadalajara, qui tient une si grande place dans le pays, gagnera plus que tout autre au rétablissement de l'ordre et de la paix. Elle va voir se développer son agriculture, son industrie et l'exploitation de ses mines, et, une fois remise des profondes secousses, elle saura encore prouver qu'elle est restée la seconde capitale de l'Empire. (Moniteur.)

On écrit de New-York, le 9 février, au Moniteur :

On avait dit qu'il y avait trois choses indispensables à un général : de l'argent, de l'argent et encore de l'argent ! Sur ce sol bloqué du Sud, dans cette république cernée, traduite ainsi : du pain, du pain et encore du pain ! Souvent ce sont des armées en masse qui opèrent un mouvement pour trouver des cantonnements meilleurs et mieux pourvus. En ce point, les troupes du Sud, avec leurs intentions imparfaites, ressemblent fort aux légions de l'antiquité. Longstreet n'a fait dernièrement une pointe contre Knoxville, que pour prendre une vallée où ses soldats auraient des vivres, où ses chevaux et ses mulets auraient du gazon. Lee n'a troublé la vallée de la Shenandah et la frontière du Maryland que pour enlever quelques-uns de ces riches convois qui entretiennent l'abondance dans l'armée qui couvre Washington. Tel a été l'aspect de la lutte pendant cet hiver ; tels ont été les mobiles de cette série de mouvements entre-croisés de surprises, d'escarmouches qui ont aliénés les feuilles américaines.

La défense de Charleston continue avec succès et la levée du siège est aujourd'hui probable. L'armée et la marine se reprochent mutuellement d'avoir manqué à leur tâche et l'amiral Dahlgren est notamment l'objet des attaques générales, pour s'être refusé à engager ses vaisseaux dans une entreprise qu'il considérait comme impraticable en raison des obstructions du port.

Le bombardement de la ville par les batteries du général Gilmore a été activement poussé dans ces derniers temps ; mais cette opération ne pouvait amener aucun résultat militaire.

La douceur de la saison prête d'ailleurs aux opérations, et partout, malgré les assertions contraires répandues au Nord, les troupes du Sud paraissent prêtes à l'attaque comme à la défense.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Le Recueil des Actes administratifs de la préfecture du Nord contient les documents suivants :

— Instructions aux maires pour la désignation des commissaires répartiteurs devant aider les contrôleurs pour le travail des contributions directes de 1865.

— Avis annonçant que les candidats à l'École navale impériale devront se faire inscrire du 1^{er} au 25 avril prochain.

— Instructions pour l'exécution du décret du 4 septembre 1863, concernant le mobilier personnel des instituteurs et des institutrices.

— Instructions pour la prompte réunion des pièces d'exemption et de dispense par les jeunes soldats de la classe 1863 qui ont à les produire.

Une instruction, en date du 9 février courant, adressée par l'administration supérieure aux maires des communes de départements assistés, a appelé leur attention sur la négligence que mettaient, depuis quelque temps, les gardiens à envoyer les enfants assistés aux écoles primaires, négligence d'autant plus coupable que l'administration a assuré l'instruction de ces enfants en les admettant gratuitement, non-seulement dans les écoles privées, lorsqu'il n'y a pas dans la commune d'école communale.

Aux termes de cette circulaire, les maires doivent se faire représenter la liste des enfants des hospices assistés de leurs communes respectives, et signaler aux préfets les gardiens ou les nourriciers qui négligeraient d'envoyer ces enfants à l'école, afin qu'il soit pris contre eux telle mesure répressive que les préfets jugeront convenable.

Les billets de banque de 50 fr. autorisés par la loi du 9 juin 1857 seront livrés au public dès le 1^{er} avril prochain. La première émission de ces nouvelles coupures serait fixée à 50 millions. Voici, quant à leur forme, quelques indications : le billet de 50 fr. est un peu plus grand que le billet de 100 fr. ; il est teinté en bleu au recto et au verso, ainsi que tous les nouveaux billets de la Banque et pour la même raison ; le dessin du recto est ovale et se rapproche beaucoup de celui du billet de 500 fr., ce qui fait dire que, relativement à la forme, le billet de 50 fr. est au billet de 100 fr. ce que le billet de 500 est au billet de 1,000. Sur le recto du billet de 50 fr., on remarque au milieu de la vignette bleue ces mots imprimés en noir et en gros caractère : Banque de France.

Le taux pour l'exonération du service militaire sera probablement cette année comme l'année dernière de 2,300 francs.

Les boulangers de Charleville et de Mézières viennent d'être condamnés pour fait de coalition.

Ils avaient décidé entre eux que désormais le prix du pain serait déterminé, non par chaque boulanger, selon ses propres calculs et ses convenances particulières, mais qu'il y aurait pour tous les boulangers un prix uniforme de vente.

Le décret du 22 juin 1863 n'autorise aucunement ces sortes de conventions préjudiciables aux intérêts du consommateur.

On nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, 25 février 1864.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez parlé, dans votre dernier numéro, de la chute d'un cheval dans le canal.

Permettez-moi d'émettre, au sujet de cet accident, quelques observations qu'il pourrait être utile de publier.

Dans certaines villes, voisines de la nôtre, il n'existe plus de garde-fous en fer, et c'est un ouvrage en pierre qui prévient tout accident.

Le pont dit de la Gendarmerie n'a que 4 m 10^e de largeur ; le trottoir a 0 m 8^e de hauteur sur 70 de largeur ; la hauteur du garde-fous n'est que de 95 centimètres et la barre de fer du milieu n'a que huit millimètres d'épaisseur.

N'est-ce pas au peu de solidité du garde-fous qu'il faut attribuer l'accident qui a eu lieu mardi matin ?

Quand on pense à l'énorme quantité de voitures qui passent sur ce pont, on peut se demander comment les accidents ne sont pas plus fréquents.

Il est à désirer que des hommes compétents soient appelés à porter remède à l'état des choses, et j'appelle sur ce point toute la sollicitude de notre administration municipale.

J'ai l'honneur, Monsieur, etc.

MALAGIE.

Il existe une loi qui protège les animaux contre la brutalité des hommes. On a dit souvent avec raison, qu'on devrait édicter des peines sévères contre les hommes qui font preuve de brutalité à l'égard de leurs semblables. Il est pénible d'avoir souvent à constater les mauvais traitements des parents envers leurs enfants.

Un fait déplorable a eu lieu ce matin, rue de Blanchemaille. Un petit garçon à peine âgé de douze ans pleurait, assis sur une brouette lourdement chargée ; il était pris d'une toux violente et paraissait menacé d'une suffocation complète. Un homme survint qui le força de se relever et de reprendre sa brouette. Le pauvre enfant obéit mais re tomba quelques pas plus loin ; le fardeau était plus lourd que ne le comportaient son âge et ses forces.

Le père de cet enfant s'emporta en violences inexcusables ; plusieurs personnes s'interposèrent, mais sans succès, le père invoquant son droit.

Cependant le rassemblement augmentait, les femmes en majorité, menaçaient de faire un mauvais parti au père, lorsqu'un ouvrier vint mettre fin à la scène et tana vertement le bourreau et dut appuyer la semonce d'arguments irrésistibles. Le brave ouvrier prit la brouette et la conduisit lui-même à destination, suivi de l'enfant qui n'osait quitter son défenseur.

Quant au père, il avait prudemment disparu.

Le nommé Louis Decrenne, ouvrier tisserand, vient d'être mis à la disposition de M. le Procureur impérial, comme prévenu d'un vol de 45 francs au préjudice d'une cabaretière de Roubaix.

On n'a peut-être pas oublié le concert donné cet hiver par M. César Delespaul, au profit des Petites sœurs des pauvres. Ce concert produisit 250 fr. — L'exemple a été suivi. L'Union chorale a donné dimanche dernier une soirée musicale au profit de la même œuvre. — Nous n'avons pas assisté à cette soirée. — On nous assure qu'elle a réuni un public assez nombreux et que le résultat sera satisfaisant.

A propos du premier concert, nous croyons devoir annoncer à nos lecteurs la mise en vente d'une notice sur l'œuvre. Cette brochure contient aussi le compte-rendu du concert dont l'étendue rendait impossible l'insertion en un feuillet.

La brochure se vend au profit de l'œuvre des Petites sœurs des pauvres. (Voir aux annonces.)

Avant-hier, vers onze heures et demie, les trois derniers wagons d'un train de marchandises, venant de Belgique, ont déraillé près du Pont dit de Bequerelle, à Fives.

Personne n'a été blessé. Le train partant de Lille à 11,20 pour Roubaix, a éprouvé un retard d'une heure.

On sait combien les accidents de chemins de fer impressionnent le public. Les plaintes qu'on fait naître les dernières catastrophes ont été unanimes et des réformes, reconnues indispensables, sont en ce moment l'objet d'un examen sérieux de la part du gouvernement.

Le Figaro publiait dernièrement une lettre signée d'un ancien employé de chemin de fer.

Cette lettre, que nous reproduisons, contient de fort tristes révélations. M. Albert Wilmot, rédacteur du Journal papulaire de Lille, dit avec raison qu'elle renferme une judicieuse protestation en faveur d'une classe nombreuse d'employés dont la situation précaire mérite de provoquer une sympathie générale. Et, sous ce rapport même, cette lettre offre un incontestable intérêt.

Il est d'ailleurs utile que la lumière se fasse sur les nombreux abus qu'elle signale.

L'économie érigée en principe dans toutes les administrations de chemin de fer, entraîne les plus désastreuses conséquences.

S'il est vrai que, par économie, « le chef d'un train est remplacé dans son service par un graisseur », il y a là un fait grave qu'il est impossible de tolérer plus longtemps, surtout quand on songe, comme le dit l'auteur de la lettre, « que ces employés ont chaque jour entre leurs mains la vie d'un grand nombre de voyageurs ».

Nous ne relèverons pas tous les abus signalés dans la lettre de l'employé, mais nous souhaitons que, dans l'intérêt général, on les réforme au plus tôt avec la plus inexorable sévérité.

J. REBOUX.

Monsieur,

Je ne suis ni écrivain, ni habitué à produire des articles dans les journaux, mais j'éprouve le besoin, de vous soumettre quelques observations de la plus scrupuleuse exactitude : détails qui prennent leur source dans les accidents qui sont arrivés récemment sur divers chemins de fer.

Avant été employé onze ans dans une Compagnie, que j'ai quittée pour le commerce, je puis garantir les faits que je produis.

La bienveillance que vous avez témoignée à l'égard des employés de chemins de fer m'autorise à vous envoyer ces détails historiques, qui ne seront pas sans intérêt et pour le public voyageur et pour mes anciens compagnons, si toutefois vous croyez devoir exposer l'ensemble de ces faits à vos nombreux lecteurs.

Je vais appeler toute votre attention sur les employés des trains, sur qui repose une grande responsabilité, et qui ont chaque jour entre leurs mains la vie d'un grand nombre de voyageurs.

Le personnel d'un train de voyageurs doit être composé de trois hommes : un conducteur-chef de train, un conducteur-train et un graisseur garde-frein ; mais le conducteur et parfois le chef de train, par pénurie d'employés, sont assez souvent remplacés dans leur service par des graisseurs. Le nombre d'employés est conforme aux règlements administratifs, et cela suffit à la Compagnie, car le service du train est censé se faire la même chose : grave erreur !

Prenez maintenant ces trois hommes au départ d'un train. Ils s'en vont pour quarante-huit heures, et ont un trajet de 750 kilomètres à parcourir. Il leur est alloué à chacun, pour frais de déplacement 1 fr. 50 c. Ceci est peu de chose dans la question ; mais je désire savoir si cette somme infiniment trop modeste peut suf-

fire aux dépenses indispensables que nécessite un long parcours.

A présent, voyons quel est le chiffre des appointements de chacun.

Le chef de train est quelquefois un vieux serviteur de la Compagnie, arrivé, après quinze années de voyages, au maximum des appointements de conducteur (1,350 fr.). Mais, le plus souvent, c'est un employé à 1,200 ou 1,350 fr. par année. Le contrôleur est dans la même catégorie, car la Compagnie ne fait aucune distinction entre son personnel voyageant : tout employé doit être apte à remplir les délicates fonctions de chef de train. Le zèle, l'intelligence, la prévoyance et la présence d'esprit sont des qualités qui, aux yeux des chefs, doivent être réparties, en faisant, dans le cadre de ceux que la destinée a inscrits sur le grand-livre des agents de chemins de fer. Ces employés ont un cautionnement de 1,200 fr. à verser et, de plus, au moins 10 fr. par mois pour l'habillement, qui doit toujours être coquet ; je ne parle pas des amendes qu'ils subissent à chaque instant, ce qui est une conséquence de leur service.

Le graisseur est aux appointements de 2 fr. 50 c. à 2 fr. 75 c. par jour ; lui n'a qu'un cautionnement de 100 fr. à verser et un « tenue » plus modeste et, par conséquent, moins coûteuse.

Ces employés peuvent-ils, avec ces modestes appointements, élever une famille et subvenir pour eux-mêmes aux frais de route, qui sont considérables et coûteux, à moins qu'ils se privent du plus strict nécessaire.

Remarque, je vous prie, que c'est le beau côté de la médaille et nous voyons un triste revers dans le personnel d'un train de marchandises, personnel composé d'un chef de train et de deux graisseurs garde-freins. Ceux-ci ont de quinze à vingt nuits par mois de voyages, et chacun peut voir ces malheureux perchés au haut d'un wagon, dans une guérite ouverte à tous les vents, recevant la pluie et la neige en plein visage, n'ayant pour abriter qu'une couverture. L'usage de la pelle sous les pieds est interdit, de même que les chaussures en bois. Forcés d'emporter de chez eux une nourriture qui se gèle l'hiver, se désèche l'été, ils n'ont jamais le corps reconforté de manière à pouvoir supporter l'intempérie des saisons. Qu'en résulte-t-il ? Parfois l'engourdissement par le froid, succédant au sommeil, ils s'endorment, et le moindre cahot peut les précipiter dans les roues du train, rien ne les préservant de ces sortes de catastrophes, arrivées tant de fois et attribuées à d'autres causes que les véritables.

Le résumé de ce qui précède le voici :

Ceux qui sollicitent leur admission au chemin de fer sont, en majeure partie, d'anciens militaires arrivés à un grade quelconque, ou porteurs de médailles d'honneur. Etant doués d'une certaine instruction, et grâce à une protection suffisante, s'ils parviennent à entrer à l'administration, ce n'est que comme graisseurs. Ayant obtenu cet emploi, quel avancement ont-ils à espérer ? Il y en a quatre cents avant eux qui attendent depuis longues années leur tour d'être élevés au grade de conducteur.

Quelle ressource ont-ils à espérer pour leur vieillesse ? Quand les maladies et les caducités arrivent, on les remercie avec une année de solde pour toute indemnité, et ils ont le bonheur de trouver comme retraite une rente de 45 à 50 fr. par an, résultat d'un chetif capital versé mois par mois, en leur nom, à la Caisse de retraite pour la vieillesse. Aussi, les illusions qu'ont fait naître les chemins de fer disparaissent, les charmes de l'emploi s'évanouissent, le goût se perd, le zèle s'évanouit ; mais il faut garder sa place, et, pour cela, ils remplissent leurs fonctions avec insouciance et légèreté ; ne s'occupant pas plus des intérêts de la Compagnie que de la sécurité des voyageurs confiés à leurs soins, ils cherchent par tous les moyens possibles à se créer des ressources au dehors de celles insuffisantes octroyées par

sotte, le chaperonnait si mal — si le capitaine, disons-nous, n'avait pas trahi un certain petit secret qu'il avait promis de garder.

Ceci se passa un soir à Berg (1). Blenda, entourée de tous ses adorateurs, qui voulaient la conduire à terre, témoigna pour la première fois un peu d'impatience touchant la tutelle du capitaine, lorsqu'il lui donna le conseil d'attendre son compagnon habituel.

Monsieur Ramsberg — c'était le nom du vieillard que le capitaine avait choisi pour gardien d'honneur de Blenda — monsieur Ramsberg, dit-il, va avoir fini sa partie, et il montera sur-le-champ !

Quant à moi, dit M^{me} Emerence, j'aime autant rester à bord, car je vois aussi bien d'ici.

C'est à dire qu'elle jouissait de la mine piteuse que les paroles du capitaine faisaient faire aux lions.

Cependant il fallait prendre une résolution.

La société descendit à terre, et Blenda resta à bord pour en faire autant, dès que la partie de M Ramsberg serait finie.

Elle n'en suivait pas moins la société d'un regard de tristesse. Mais elle ne tarda pas à remarquer avec une joie secrète que « ses » messieurs s'arrêtaient sans cesse et laissaient tous les autres prendre les devants.

Pendant que M^{me} Emerence allait cher-

(1) Il y a en cet endroit 15 écluses pour ainsi dire l'une sur l'autre, et, pendit que le vapeur les franchit, les voyageurs vont ordinairement visiter, dans le voisinage, la belle propriété de Brunby et l'église du couvent de Wreth, qui recèle beaucoup d'antiquités et les tombeaux de plusieurs rois de Suède et d'autres personnages remarquables.

cher quelque chose à sa cabine, le capitaine s'approcha de Blenda, laquelle ne l'accueillit pas cette fois avec son gracieux et gai sourire ordinaire.

« Je m'aperçois, mademoiselle, lui dit-il, que vous me prenez pour un véritable ours ; mais je vous assure que ma conduite n'est dictée que par votre intérêt. Il ne convient en aucune façon que tous ces fâts vous suivent, que vous les trainiez derrière vous comme une queue.

— Mais en quoi donc me nuisent-ils ? demanda-t-elle, et une petite larme de dépit brilla dans son œil.

— La réponse à cette question me conduirait trop loin quant à présent. Je me contenterai de vous dire, mademoiselle, que vous avez un ami qui vous a recommandé tout particulièrement à moi. Même au risque de vous paraître importun, je ne manquerai pas au serment que j'ai fait à cette personne, que je ne connais pas, mais qui est bien certainement un homme très honorable.

— Un ami à moi ? demanda Blenda. Et il eût fallu voir quel changement subit d'expression dans ses yeux, pendant que sa joue de satin prenait la fine rougeur d'une pêche fraîchement cueillie.

— Je crois même me rappeler qu'il parla de quelque lien de parenté avec vous. Quoi qu'il en soit, je lui promis de ne pas dire un mot de lui, et je viens de manquer à ce serment, d'abord pour vous donner une explication de ma propre conduite, et puis pour vous faire un plaisir qui vous rendra peut-être moins désagréable ma manière d'agir.

— Serait-ce la même personne qui...

— Apporta le paquet et les fleurs ? — Oui, précisément. Mais voici M. Rams-

berg ; allez maintenant à terre ! »

De ce moment, plus moyen de critiquer le trop de laisser-aller de Blenda. Elle ne montrait plus, à beaucoup près, le même plaisir qu'auparavant, quand les jeunes messieurs l'entouraient, et elle se soustrayait même quelquefois à leur familiarité importune.

Par contre, elle rêvait avec bonheur à son chevalier de la rosette noire. Quoique éloigné, il veillait donc sur elle, et l'avertissement qu'il lui avait donné exerçait de nouveau son influence d'autant plus puissante qu'elle ne s'appuyait que sur cette pensée ; pourquoi veillerait-il, s'il ne pressentait pas que nous nous reverrions ?

CHAPITRE VII.

Eh bien, me voici ! j'espère qu'il n'y a pas de danger. On a sans doute envoyé chercher le médecin ?

Ces paroles sortaient de la bouche d'une jeune dame de vingt ans à peine, qui traversait rapidement un petit salon ; mais, toute pressée qu'elle paraissait, elle s'arrêta cependant devant une glace pour ôter son chapeau et s'arranger les cheveux.

Un signe de tête affirmatif et un doigt posé sur la bouche furent la seule réponse de son interlocutrice, respectable échantillon de ces vieilles gouvernantes qui forment souvent le rouage principal de la machine domestique.

« Eh bien, ma chère Débora, qu'a-t-il dit ? reprit la jeune dame d'un ton mi-curieux, mi-inquiet.

— Il a dit que l'accès est fort dangereux, et qu'il faudra que la vieille dame prenne de grandes précautions... Et monsieur, ne vient-il pas ?

— Tout à l'heure... il y a avait quelques personnes au magasin... Quel triste accident, ma chère Débora ! j'aime beaucoup ma belle-mère, et pourtant je crois presque que le pis de ce qui lui arrive en ce moment, ce sont les tristes souvenirs que cela rappelle.

Aussitôt madame Débora se porta à ses yeux un coin de son jablier.

« C'est bien vrai, et moi, qui ai servi vingt ans les parents de Hennes nad, j'ai bien sujet de pleurer ma bonne maîtresse. Si elle n'avait pas suivi de si près au tombeau le Stadmajor, je ne serais pas où je suis ! Ce n'est pas que je me plaigne. loin de là ; ma maîtresse est bien un peu roide, mais elle est la justice et la bonté mêmes... Hennes nad n'entre-t-elle pas ?

— Débora ne peut-être donc se passer de me donner ce titre ?

— Mon Dieu, c'était celui de madame votre mère ! Et puis, n'est-ce pas l'usage à Stockholm que les dames de la bourgeoisie riche le prennent pour se distinguer des femmes d'un rang inférieur ?

— Certainement si, et je ne vois point pourquoi nous n'aurions pas le droit de le porter comme tant d'autres.

— C'est aussi mon avis.

— A la vérité, mon mari n'est qu'un simple négociant en toiles, tandis que mon père était, en outre, Stadmajor. D'ailleurs, je me suis aperçue que le Hennes nad déplaît à ma belle-mère, et je ne veux pas la contrarier... à propos n'est-ce pas aujourd'hui qu'arrive vos deux provinciaux ? Je ne serais nullement flattée de l'honneur d'aller au-devant d'eux.

— Pour l'amour de Dieu, ne refusez pas, s'il est question de vous en charger... Monsieur Patrick sera sans doute assez bon...

— Ah ! ce sont précisément les effets de cette bienheureuse bonte de Patrick que je voudrais prévenir. On sait fort bien que les parents pauvres s'imaginent toujours avoir le droit de s'acrocher aux parents riches comme des plantes parasites. Merci mille fois ! je ne suis déjà que trop accablée de connaissances importunes... mais entrons.

Et la jeune femme, traversant un cabinet très-simplement meublé, mais rangé avec un ordre minutieux, entra dans la chambre à coucher de sa belle-mère.

Madame Débora, qui la suivait, ferma la porte, demeura entr'ouverte jusque là.

« Voulez-vous donc que j'étouffe ? » cria une voix aigre sortant d'un immense lit à rideaux. Puis, se radoucissant tout à coup : « Ah ! c'est toi, ma chère Henriette ! Où est donc Patrick ?

— Il arrive à l'instant. J'ai été si effrayée, ma chère mère, d'apprendre que tu avais en un si sérieux accès de ces terribles spasmes, que je n'ai pas même attendu mon mari.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, ongles de perdrix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molière. A Roubaix, chez M. COLLE, pharmacien, Grande-Place.